

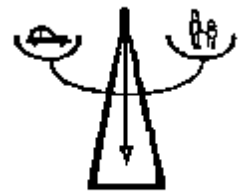
Les Droits du piéton
En Gironde

Pour une cité Humaine :

LES DROITS DU PIÉTON EN GIRONDE

Association loi 1901
c/o MNE 3, rue de Tauzia
33800 BORDEAUX
☎ : 06 63 53 35 56

email : rene.vernay.33@gmail.com
site internet : ddp-gironde.org
Membre des collectifs PUMA et GASR



Les Droits du piéton
En Gironde

Bordeaux le 25 septembre 2018

Monsieur Alain JUPPE
Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville
33000BORDEAUX

Monsieur le Maire

Nous vous remercions chaleureusement de l'organisation de CAP'ASSOS et d'avoir permis notre participation une nouvelle fois cette année.

Cet évènement a été l'occasion de prendre contact avec de nombreuses associations et visiteurs au cours de cette journée.

Nous nous permettons de vous faire parvenir le résultat d'une pétition proposée aux personnes ayant visité notre stand. Son objet était de mieux cerner la perception de la sécurité des piétons à Bordeaux.

Principalement, les sujets exprimés par ces visiteurs sont, entre autres :

- La difficulté des piétons vis-à-vis des vélos sur les trottoirs, ces derniers se déplaçant sans bruit et donc non détectables lorsqu'ils arrivent de l'arrière (c'est une situation que l'on peut remarquer devant la mairie même). Ces vélos allant beaucoup plus vite que les piétons constituent un risque de collisions très graves
- La même difficulté des piétons vis-à-vis des nouveaux moyens de mobilité urbaine et la multiplication d'engins plus classiques (trotinettes, skate-boards), dont le silence et la vitesse constituent sur les trottoirs un risque identique à celui des vélos en cas de collision
- La crainte des automobilistes pour le comportement des autres usagers (qu'ils soient piétons, vélos ou nouveaux moyens de mobilité) qui font souvent peu de cas du code de la route et des règles élémentaires de déplacement
- La crainte des automobilistes pour ces piétons et cyclistes portant des casques d'écoute musicale et ainsi complètement isolés de leur environnement de déplacement
- La question particulière de la mise en place scrupuleuse de la mesure N°9 proposée par le récent Comité Interministériel de la Sécurité Routière dont l'objectif est : « Protéger les Piétons »

Bien sûr d'autres sujets de préoccupation liés à la sécurité des usagers existent, mais nous souhaitons qu'une réflexion et une vigilance accrue soient mises en place plus intensément dans notre ville afin de sensibiliser, influencer, voire enfin verbaliser plus efficacement les différents usagers en cas d'infraction.

Nous restons à votre entière disposition pour y travailler et ainsi améliorer la sécurité de tous dans notre ville.

Nous vous présentons, Monsieur le Maire, nos plus respectueuses salutations

Pour les Droits du Piéton en Gironde

René Vernay
Président

Copie à Madame Anne Brézillon.Adjointe au Maire